

MOTION DU CONSEIL DE L'ECOLE

.....

**A Monsieur le Directeur Académique
de la DSDEN de Vaucluse**

Le conseil d'école réunit lea adopté la motion suivante à*

Monsieur le Directeur Académique,

Sous l'appellation actuelle d'Aide Administrative à la Direction d'Ecole (AAD), des personnels effectuent des tâches importantes pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des écoles où ils exercent :

- **Contrôle et gestion des accès à l'école pendant la journée de classe (sortie d'élèves, livraisons...),**
- **Accueil téléphonique, accueil physique des familles alors que le (la) directeur (trice) est en classe,**
- **Suivi quotidien des absences (contrôle dans les classes, appel des familles lorsqu'un élève est absent sans que l'école ait été informée...),**
- **Gestion du matériel, suivi des commandes, suivi des travaux avec les services municipaux,**
- **Frappe, trie du courrier, classement, préparation des dossiers, frappe des comptes rendus de réunions...**
- **Suivi de la BCD.**
- **...**

Partout où un poste d'AAD est implanté, l'employé de vie scolaire qui occupe ces fonctions s'investit largement dans ses missions et l'ensemble du personnel et des parents fréquentant l'école note une amélioration conséquente de la sécurité et de la qualité du fonctionnement de l'école.

Nous sommes donc surpris que l'administration applique actuellement une politique de suppression de postes d'AAD dans de nombreuses écoles alors que pour nous, la démonstration de la pertinence de ces postes devrait plutôt conduire à les généraliser.

Le conseil d'école réunit ce jour vous demande solennellement de renoncer à cette politique de suppression.

Il demande au contraire le maintien ou l'implantation d'un poste d'Aide Administrative à la Direction d'Ecole (AAD) dans toutes les écoles du département.

Cela nécessite la création d'un vrai emploi statutaire, avec un vrai salaire, pour les personnels remplissant les missions d'AAD dans les écoles. Pour pérenniser leur embauche dans des conditions d'emploi décentes.

Ce sont des mesures incontournables pour permettre à toutes les écoles de garantir durablement les conditions de sécurité des usagers des écoles et d'assurer leur bon fonctionnement.

**Copie à Mr le Directeur Académique
à Mr le Préfet de Vaucluse
à Mr le recteur de l'académie d'Aix-Marseille**

** l'unanimité, la majorité*